

Assurance dysfonctionnement, détérioration, destruction ou panne

FIDELIDADE
ASSUREUR DEPUIS 1808

Document d'Information sur le produit d'assurance

Compagnie d'assurance : **Fidelidade Companhia de Seguros** – Succursale France – Entreprise d'assurance immatriculée au RCS Nanterre 413 175 191
Distributeur : **Alice's Garden** immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 5180 4701 400 049, dont le siège social est situé au 270 avenue de l'Espace à Wambrechies (59118)

Produit : **Garantie d'assurance dommages « PREMIUM »**

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance « Premium » garantit la réparation, la prise en charge des pièces de rechange, le cas échéant l'échange d'un bien par un bien de remplacement lorsque ce bien est acheté sur le site web d'Alice's garden par une personne ayant sa résidence principale en France.



Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Les montants des prestations sont soumis à des plafonds prévu au contrat ;
- ✓ Le ou les biens acquis neuf auprès d'Alice's Garden en cas de dommage (dysfonctionnement, détérioration, destruction) provenant d'un événement extérieur, soudain et imprévisible ;
- ✓ Le ou les biens acquis neuf auprès d'Alice's Garden en cas de Panne ;
- ✓ Le bien assuré est garanti pendant 6 mois à compter de la date de livraison ;
- ✓ Le bien est garanti à concurrence d'un maximum au prix de vente TTC.

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

Se référer aux exclusions indiquées dans la rubrique « Y a-t-il des exclusions à la couverture ? ».



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- ! Le vol ;
- ! L'usure normale ;
- ! Le bien entreposé dans des conditions inadaptées ;
- ! Les dommages provoqués par des parasites provenant des locaux du bénéficiaire ;
- ! Les dommages résultant du non-respect des instructions du fabricant, la négligence ou faute dolosive ou l'utilisation à caractère commercial ou professionnel ;
- ! Les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ;
- ! Les dommages pour lesquels le bénéficiaire ne peut pas fournir le bien endommagé ou la preuve de sa pleine propriété.



Où suis-je couvert ?

La garantie s'applique en France métropolitaine y compris la Corse et Principauté de Monaco.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :

A l'adhésion au contrat :

- Régler la cotisation indiquée au contrat.

En cas de sinistre :

- Contacter sans retard le site d'Alice's Garden à l'aide du formulaire prévu à cet effet, en cas de demande d'intervention ;
- Fournir le numéro de commande et une ou plusieurs photos du bien endommagé ;
- Conserver la facture d'achat indiquant le paiement de la garantie Premium qui fait foi de la souscription à l'assurance.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable au moment de l'adhésion à l'assurance concomitante à la commande de celui-ci.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie commence le jour de la livraison du bien. Elle prend fin 6 mois à compter de la date de livraison mentionnée sur le bon de livraison.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Le contrat est convenu pour une période fixe et ne peut être résilié.